

MAISONS-LAFFITTE



N°24/054
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**MODIFICATIONS DE MARCHE –
CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL
MALESHERBES – VALIDATION DES FICHES
MODIFICATIVES DE TRAVAUX (36)**

Date de convocation :

29 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Régis PHILIPPON est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2022 portant sur l'attribution du marché relatif aux travaux pour la construction d'un espace culturel - réhabilitation et extension de la salle existante Malesherbes à Maisons-Laffitte ainsi alloti :

- ✓ Lot n°1 « : Gros œuvre / Clos couvert », à la société DONATO domiciliée 14 rue des Champs Odès à BUCHELAY (78200), pour un montant global et forfaitaire de 6 647 600,86 € HT
- ✓ Lot n°2 « Cloisons – Menuiserie – Sols – Peinture », à la société KROWN (ELICAP) domiciliée 14 quai de l'Oise à ANDRESY (78570), pour un montant global et forfaitaire de 3 149 062,37 € HT
- ✓ Lot n°3 « Electricité CFO-CFA », à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE domiciliée 37 rue Charles Edouard Jeanneret à POISSY (78300), pour un montant global et forfaitaire de 937 310,41 € HT.
- ✓ Lot n°4 « Plomberie – Chauffage – Ventilation », à la société CELSIO domiciliée 37 rue des Peupliers à NANTERRE (92752), pour un montant global et forfaitaire de 1 072 422,09 € HT.
- ✓ Lot n°5 « Serrurerie, machinerie, menuiseries scéniques, voilerie », à la société MECASCENIC domiciliée 10 rue de la Batellerie à SAINT-DIZIER (52100), pour un montant global et forfaitaire de 949 669,20 € HT.
- ✓ Lot n°6 « Eclairage scénique, sonorisation, audiovisuel et réseaux associés », à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE domiciliée 117 rue du Landy à SAINT-DENIS (93200), pour un montant global et forfaitaire de 330 211,60 € HT.

CONSIDERANT que des modifications 1 et 3 du lot n°1 « : Gros œuvre / Clos couvert » ont porté le montant du lot à 7 001 734,86 € HT ;

CONSIDERANT qu'une modification 1 du lot n°4 « Plomberie – Chauffage – Ventilation », a porté le montant du lot à 1 162 867,89 € HT ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'intégrer des travaux supplémentaires pour un montant total de 243 777,63 € HT, portant sur les points suivants :

Lot n°1 :

- Réalisation d'un mur de renfort du mur mitoyen : + 165 131,50 € HT ;
- Evolution du local « centrale de traitement d'air / pompe à chaleur » : + 1 608,20 € HT ;
- Réalisation d'un mur de renfort en place de l'ancien local transformateur public : + 49 550 € HT.

Lot n°3 :

- Adaptation demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours : + 5 040,13 € HT ;
- Alimentation pour signalétique : + 1 470,34 € HT ;
- Alimentation cuve de relevage des eaux usées : + 955,69 € HT ;
- Ventilation et désenfumage du parking : + 496,80 € HT.

Lot n°5 :

- Adaptation passerelles scéniques : + 726,30 € HT ;
- Trappes complémentaires dans plancher scénique : + 3 097,00 €.

Lot n°6 :

- Adaptation aux besoins des réseaux scéniques : + 15 701,67 € HT.

VU l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 2 avril 2024 ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 3 avril 2024 :

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER les modifications du marché suivantes :

- ✓ Lot n°1 « : Gros œuvre / Clos couvert », à la société DONATO domiciliée 14 rue des Champs Odès à BUCHELAY (78200) : + 216 289,70 € HT, soit un nouveau montant total de 7 218 024,56 € HT ;
- ✓ Lot n°3 « Electricité CFO-CFA », à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE domiciliée 37 rue Charles Edouard Jeanneret à POISSY (78300) : + 7 962,96 € HT, soit un nouveau montant total de 945 273,37 € HT ;
- ✓ Lot n°5 « Serrurerie, machinerie, menuiseries scéniques, voilerie », à la société MECASCENIC domiciliée 10 rue de la Batellerie à SAINT-DIZIER (52100), + 3 823,30 € HT, soit un nouveau montant total de 953 492,50 € HT ;
- ✓ Lot n°6 « Eclairage scénique, sonorisation, audiovisuel et Réseaux associés », à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE domiciliée 117 rue du Landy à SAINT-DENIS (93200) : + 15 701,67 € HT, soit un nouveau montant total de 345 913,27 € HT.

Ces modifications du marché prendront effet à leur notification.

2 – D'AUTORISER le Maire à les signer.

3 - DE PRELEVER ces dépenses sur le budget communal correspondant.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,